



SUCCESSION LISTE DES PIÈCES ET INFORMATIONS À FOURNIR

I- CONCERNANT LA PERSONNE DÉCÉDÉE

- Extrait d'acte de décès
- Livret de famille (y compris les pages vierges)
- Si la personne décédée était divorcée, joindre la copie du ou des jugement(s) de divorce
- Copie du contrat de mariage et changement de régime le cas échéant
- Copie authentique de la donation entre époux
- Testament
- Copie des actes de donation consentie aux héritiers et à toute autre personne
- Copie de la convention de pacs

II- CONCERNANT LES HÉRITIERS

- Livret de famille (y compris les pages vierges)
- Copie du contrat de mariage et changement de régime le cas échéant
- Copie de la convention de pacs
- Copie de tout acte révélant une donation consentie par la personne décédée
- Relevé d'identité bancaire (RIB) des héritiers signé

III- CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Attention : (s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, il convient de fournir les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant)

- Numéro des comptes bancaires et adresses des banques (fournir le dernier relevé)
- Relevé de tous les portefeuilles d'actions ou titres
- Copie des contrats d'assurance-vie

IV- CONCERNANT LES BIENS IMMOBILIERS

- Titres de propriété,
- Règlement de copropriété
- Contrats de location et coordonnées du gérant le cas échéant
- Coordonnées du syndic de la copropriété
- Estimation des biens si vous la connaissez
- Pour les biens détenus par une Société Civile, la copie des statuts

Avec la collaboration de :

Céline GOARIN
Notaire

Marie-Caroline RIOU
Notaire
Master II Gestion de patrimoine

Gillaume BRETON
Diplôme supérieur du notariat

Fabienne LE GLEUT
Anne PERRAULT
Caroline CANDALH
Sébastien CROLAIS
Jérémy HULAUD
Elisa LE BORGNE
Céline ROLAO
Alexandra MALLET
Régis BARON
Ludivine DAIME
Marion RODRIGUEZ

Didier GUEGUIN
Négociateur



29, avenue de Kerbel
BP 10
56290 PORT-LOUIS
Tél. 02 97 82 46 04
Fax 02 97 82 44 58
officenotarialdusoleildorient.56038@notaires.fr

officenotarialdusoleildorient.notaires.fr

V- CONCERNANT LES AUTRES ACTIFS

Attention : (s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant)

- Pensions et retraite (numéros de pension, nom et adresse des organismes)
- Photocopie du dernier bulletin de salaire
- Photocopie de la carte grise des voitures automobiles, bateaux et autres véhicules
- Biens recueillis par succession ou donation (fournir la copie des actes ou à défaut les coordonnées du notaire ayant reçu ces actes)
- Coordonnées de la Mutuelle, de la Sécurité Sociale et N° d'immatriculation

VI- CONCERNANT LE PASSIF

- Impôts locaux (dernier avis d'imposition sur le revenu, dernière taxe d'habitation et dernière taxe foncière)
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune, s'il y a lieu
- Facture de la maison de retraite, s'il y a lieu
- Justificatifs des aides à domicile (APA) et aides sociales (RMI, AAH, FNS)
- Reconnaissance de dette signée par le défunt ou au profit du défunt
- Justificatifs de prêts en cours
- Justificatif des frais funéraires

VII – TOUT AUTRE DOCUMENT QUE VOUS JUGERIEZ UTILE